|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT DE ….. (emploi ayant vocation à être occupé uniquement par un fonctionnaire)**  **N°…….** |

Le ............……... *(date)*, à ...........………............. *(heure)*, en ..............................................*(lieu)* se sont réunis les membres du Conseil Municipal *(ou autre assemblée)*, sous la présidence de ............................... , convoqués le ………………………….…… ,

Etaient présents :

Etaient absent*(s)* excusé*(s)* :

Le secrétariat a été assuré par :

⮊ Le Maire *(ou le Président)* informe l’assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R2313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.542-2 et L.542-3;

Conformément à l’article L.311-1 du code général de la fonction publique, sauf dérogation prévue par le présent livre, les emplois civils permanents de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés soit par des fonctionnaires régis par le CGFP, soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut.

Conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant ; il appartient donc au conseil … de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération de création d’un emploi permanent doit préciser :

* Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l’emploi créé ;
* La catégorie hiérarchique dont l’emploi relève ;
* Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l’emploi en fraction de temps complet exprimée en heures ;
* Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé ;

M*. (Mme)* le Maire *(ou le Président)* ………………………………………. indique que *(exposer les motifs d'intérêt général justifiant la création de l'emploi, décrire les fonctions attachées, évoquer le cas échéant l'avis du comité technique) ………………………………………………………………………………..* . Il ajoute que cet emploi correspond au*(x)* grade*(s)* de ……………………..…… *(cadre d'emplois des ………..…………, filière …………….)* et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à ………. heures *(x/35è).*

⮊ **Le Maire *(ou le Président)* propose à l’assemblée :**

M. *(Mme)* le Maire *(ou le Président)* ………………………………………. propose au *(organe délibérant)* ………………………………… de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Cet emploi permanent n’est pas ouvert aux agents contractuels.

⮊ **Le conseil municipal *(ou conseil syndical, conseil communautaire, conseil d’administration),* après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d’adopter *les* modification*s* du tableau des emplois ainsi proposée*s.*

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre ..., article(s) ...

**ADOPTÉ** : à l’unanimité des membres présents

ou

à .................. voix pour

à .................. voix contre

à .................. abstention*(s)*

Fait à...........................................,

le .........................................

Prénom, nom et qualité du signataire

**- Transmis au représentant de l’Etat le : …………………………..**

**- Publié le : ………………………………………………………………**

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).